

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

<b>DÉCISION N° DEC_2022_0045</b>
<b>AMÉNAGEMENT DE LA PLACE PASTEUR - LOT 1 : RÉSEAUX SECS ET ÉCLAIRAGE</b>
<b>MARCHÉ DE TRAVAUX N° 21T0401</b>

*Le Maire de Rive de Gier*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles R.2121-1, R.2121-5 et suivants, et R.2123-4,
- Vu le règlement de procédure adaptée des marchés publics,
- Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL-2020-088 du 23 septembre 2020 autorisant la délégation de pouvoir au Maire des attributions prévues à l'article L.2122-22 sus visé,
- Vu la décision DEC-2021-0058 du 21/06/2021 attribuant le marché de travaux concernant l'aménagement de la place Pasteur – Lot 1 : réseaux secs et éclairage, au groupement **SERP – 197 ancien Canal de la Madeleine – St Maurice sur Dargoire – 69440 CHABANIERE / CHOLTON – 197 ancien Canal de la Madeleine – St Maurice sur Dargoire – 69440 CHABANIERE**. La société SERP est mandataire du groupement.
- Considérant qu'il pourrait être signé des avenants sans nouvelle mise en concurrence en raison de leur montant.

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

De signer un avenant au marché d'aménagement de la place Pasteur, Lot 1 : Réseaux secs et éclairage, afin de réajuster à la baisse ou d'introduire des prestations supplémentaires.

Montant des plus-values : 9 456,60€ HT

Montant des moins-values : 178 € HT.

En conséquence, les plus-values et moins-values entraînent une augmentation du marché de **9 278,60 € HT**. (9 456,60 € - 178 €)

Montant initial du marché : 94 934,60 € HT soit 113 921,52 € TTC (pour la solution Variante)

Montant de l'avenant N°1 : 9 278,60 € HT

**Montant du marché après avenant : 104 213,20 € HT soit 125 055,84 € TTC.**

**ARTICLE 2 :**

Les nouveaux prix des prestations supplémentaires seront introduits dans le bordereau des prix unitaires. (PN1 à PN4)

**ARTICLE 3 :**

Le Directeur Général des services et le trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Envoyé en préfecture le 04/07/2022

Reçu en préfecture le 04/07/2022

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 042-214201865-20220704-DEC\_2022\_0045-AR

La présente décision sera transmise à Madame la Préfète de la Loire pour le contrôle de légalité.

Fait à Rive De Gier, le 27 juin 2022

**Le Maire,**

**Vincent BONY**